## SALSEPAREILLE DE BULL.

En [illegible] six fois sup[illegible] [illegible]

[illegible]

employée selon la for[illegible] [illegible] les maladies [illegible]

[illegible] la merveille du mon[illegible]

[illegible]

[illegible] d'Eau de Congrès

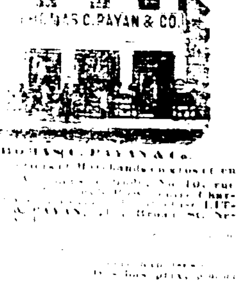


THOMAS C. PAYAN & Co.

[illegible]

Catalogue et Gilets [illegible]

[illegible]

THOMAS C. PAYAN & CO.,
No 15, Canal.

---

## SALSEPAREILLE DE SANDS,
*en quarts de bouteilles,*

**Pour purifier le sang et pour la guérison de la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, dyspepsie, bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies de femmes, érysipèles, manque d'appetit, bourgeons, boutons, débilité générale, &c.**

CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 14 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. Pendant ce temps de nombreuses contrefaçons en été imaginées, qui toutes fondaient leur droit à la confiance publique sur les vertus curatives renfermées dans la racine de salsepareille, dont la renommée et l'usage universel se sont établis à la suite des cures merveilleuses opérées par la présente préparation. Quoique la racine de Salsepareille forme la base, elle renferme néanmoins d'autres principes curatifs extraits de divers végétaux de grande vertu, et c'est la manière particulière et scientifique de composer ces différents éléments qui donne cette succès à la préparation.

### Maladie de Foie et Scorbut.

New-York, 27 juillet 1849.

MM A. B. et D. Sands.—Messieurs.—Les expressions ne peuvent que faiblement exprimer ma reconnaissance [illegible]

[illegible]

FERRIER NAZER.

**Ville et Comté de New York, S. S.**—Ferrier Nazer [illegible]

C. S. WOODHULL, maire.

**Extrait d'une lettre reçue d'un médecin du Maryland.**

Cambridge Md. 5 octobre 1850.

Messrs. Sands,

Messieurs.—Ma petite fille était affligée depuis quelque temps [illegible]

[illegible]

Je suis respectueusement, &c.
J. FLINT, M. D.

Préparée et vendue en gros et en détail par **A. B. & D. Sands**, droguistes et chimistes, 100, rue Fulton, au coin de William, New York. Vendue aussi par presque tous les pharmaciens des Etats Unis et du Canada. Prix $1 la bouteille; 6 bouteilles pour $5.

A vendre par **Sickles & Co, H. Kennedy, F. P. Duconge, J. H. Wright & Co., L. J. Dutilhe**, Nouvelle-Orléans; **J. Tucker**, Mobile, et **P. H. M. Graw**, Natchez. 24 avril—2a3jp.

### ELIXIR HYGIENIQUE
*Contre le Mal-de-mer.*

DU Dr. EDOUARD MARTIN.

D[illegible]

[illegible]

Le Dr. EDOUARD MARTIN.

### Avis aux Médecins.
**Edouard Guillot, rue Royale, No 139, entre Ste-Anne et Dumaine.**

[illegible]

### Compagnie d'Assurance des Negociants,
RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.

[illegible]

JOHN PEMBERTON, Président.

### Avis aux marchands de la campagne.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un grand assortiment de chapeaux [illegible]

[illegible]

ALBERT & TRICOU.

### DREZ
RUE DE CHARTRES, 67.
*Fabrique, 57, Passage de la Bourse,*

[illegible]

AUSSI:

[illegible]

### AVIS AUX PERSONNES CHAUVES
et sensibles de la tête.
NOUVELLE INVENTION

### PINAUD & MAGNIN,

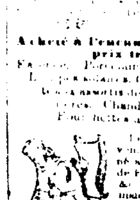

M. PINAUD [illegible]

[illegible]

### Acheté à l'encan pour être vendu à des prix très modérés:

Faïence, Porcelaine, Verrerie, Candelabres, [illegible] Coutellerie de table, Plateaux assortis de [illegible], Huilier, Salières, Chandeliers, Cuillières et Fourchettes à double placage &c.

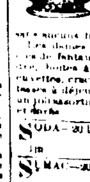

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il a rouvert son magasin de Faïence, Porcelaine, Verrerie, &c. &c. **rue Condé, No 16,** maison Pontalba. Les familles, les restaurants, les cafés, &c. trouveront tout ce dont ils auront besoin à des prix très modérés. Le soussigné s'engage comme par le passé à transporter les marchandises à domicile et à bord des bateaux, [illegible]

[illegible]

29 mai—3m) L. COPLON.

SODA—20 barriques à vendre par
P. CUSACHS,
Encoignure Royale et St-Philippe.

SUMAC—20 sacs, à vendre par
P. CUSACHS,
Encoignure Royale et St-Philippe.

DRAPS—10 pièces drap superfin, en un assortiment à vendre par JOSEPH MITCHELL,
36 rue Poydras.

---

### Fabrique de Parfumerie et de Savon de Toilette.
**L. BUSSY,**
*Rue de Chartres No 1[illegible], entre St-Louis et Conti*
MAISON DE GROS ET DETAIL.

CETTE MAISON, la première dans ce genre qui ait été établie en Louisiane et dont les produits ont obtenu une grande réputation dans cet Etat, vient de faire sa réouverture et confiante comme par le passé, à vendre ses marchandises à des prix très-raisonnables. L'assortiment de la maison L. Bussy est en ce moment considérable, et les marchands sont invités à venir visiter les échantillons avant d'acheter ailleurs. Les conditions quant aux prix et aux termes seront des plus libérales.

Reçu de Grasse par les divers arrivages de Marseille:

POMMADES et HUILE AUX FLEURS.—Au jasmin, à la rose, à la violette, &c., &c.

Extraits d'odeur, &c. 31mai

### GRANDE MANUFACTURE
*De Parfumerie française*
*Gros et détail aux prix de Paris.*
REITHER ET PONCELET,
24, Rue de Chartres, vis-à-vis l'Abeille.

CETTE MAISON, qui est aujourd'hui le rendez-vous de la fashion Louisianaise, a pris une telle extension depuis son ouverture, que les propriétaires reconnaissants profitent de cette occasion pour remercier la nombreuse clientelle qui lui a fait dès son début une maison de premier ordre, et qui a su faire une juste appréciation de ses bons produits. L'eau de cologne qui a acquis chez nous une réputation incontestable est toujours vendue au même prix de $1 50 le gallon; tous les autres articles sont dans les mêmes proportions. L'assortiment de ce vaste magasin est des plus complets, et c'est la seule maison dans ce genre, pour les articles de fantaisie concernant la toilette des dames, tels que les savons, flottans, les eaux de toilette, le lait de rose, le Pâte à la violette, les Poudres de Pistache, la Farine de noisette, les crèmes pour la peau, &c.

Les marchands sont invités à venir faire une appréciation des prix de gros ainsi que des qualités.

8juin—6b

### DEPOT D'EAUX DE COLOGNE
**supérieures à toutes celles connues sur la place.**
**P. LEVERRIER,**
*76, Rue de Chartres, entre Bienville et Conti,*

OFFRE à vendre au dessous des prix de Paris, de l'Eau de Cologne, qualité très supérieure, aujourd'hui parfaitement appréciée et estimée du plus grand nombre de consommateurs, en bouteilles classées, ainsi qu'en litre 1/2 litre, 1/4 litre, 1/8 litre et 1/16 litre.

Très bonne qualité de 28 degrés à $1 50 le gallo
Supérieure qualité de 30 do à 2 50 do
Extra supérieure de 30 do à 3 00 do

Nos diverses qualités ne contenant absolument que des essences pures et de premier choix, les personnes qui voudraient en boire avec un mélange d'eau [illegible] peuvent le faire avec la plus grande confiance. Telle est la supériorité de notre Eau de Cologne qu'il arrive très souvent que notre troisième qualité est trouvée beaucoup plus forte en esprit comme en essence que celle qui se vend ailleurs pour première qualité.

18fév—1an.

LE soussigné offre à vendre la balance de son stock à des prix réduits et à long terme, pour de bon papier sur la ville, savoir:

800 paniers anisette superfine; 500 surfine;
1000 " commune;
150 caisses curaçao; 12 do blanc;
150 " marasquino;
100 " absinthe, 75 do kirsch;
400 " liqueur fine, 100 surfine; 100 superfine,
100 paniers cognac;
100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis;
50 " eau de fleurs d'oranger;
50 " peppermint; 50 do bitter;
50 " eau verte; 15 do Dantzick;
15 " crème de thé;
40 " absinthe, importation Yersen et Lecoultre et E. Pernod; 40 " kirsch même marque,
15 barils Bourbon whiskey;
4 quarts cognac, 6 barils bitter;
" peppermint; 8 barils merise;
30 barriques vin rouge St Julien;
30 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac.

En magasin et à vendre par F. ROUMIEU,
3 mai 20, rue St Louis

COGNAC PELLEVOISIN—20 demi et 50 quarts pipes, fine preuve, cognac Pellevoisin, pale ou foncé.

32 demi et 25 quarts fine pv. 1835 do do do,
52 demi, 30 quarts et 50 huitièmes 2me pv. 1825 do.

Dans les magasins de la douane, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
2jn 28, rue de la Douane

SARDINES A L'HUILE, &c—6,000 boîtes sardines à l'huile, 2,000 quarts do do, et 1,000 tiers do do de la marque de Chatelain Jne & Bossert, de La Rochelle;

1000 demi boîtes de Sardines à l'huile 500 quarts do do, 200 tiers do do, de la marque de F. Rondo de St & Co, de Nantes.

1000 demi boîtes petits pois;
500 [illegible] do co,
100 caisses cerises à l'eau de vie,
50 barils cerises à l'eau de vie pour distillateur;
100 caisses absinthe;
20 barriques ocre jaune, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
2 jn—1m 28 rue de la Douane

EN débarquement du de la barque Kilby, de Bordeaux, 30 demi pipes Cognac Pellevoisin, fine preuve pale ou foncé, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
2 mars—1m 28, Douane

VINS de Bourgogne—300 caisses vins de Bourgogne, tels que Chambertin, Romanée, Nuits, Côte [illegible], Montrachet et Meursault, bois vins de choix, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne [illegible] de Moet et Chandon d'Epernay en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande, marque de [illegible] de J & J. Nolet, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

BISCUITS anglais—250 boîtes de biscuits assortis [illegible] par John Carr, de Carlisle, en magasin et à vendre par
DUNTZE & IKLS,
Encoignure Royale [illegible]

**Chemises de dessous en coton**
**Toile d'Irlande**—10 caisses,
**Mouchoirs batiste**—3 "
**Chapeaux paille**—5 "
**Iodure Potassium**—1 caisse de 50 flacons,
**Vin Madère**—London Particular, Acorn & Blackburn, en quarts et pipes.
**Eau-de-Vie** en caisses, demi-pipes, marques de Gautier, Fine Champagne, Marett et autres marques, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
21 rue Douane

EN débarquement du navire Kilby, de Bordeaux: 25 barriques vin rouge Coutetuilet;
25 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
50 caisses vin [illegible] Chateau Margaux,
25 caisses fruits à l'eau-de-vie,
100,000 bouchons assortis, à vendre par
FERBOS FRERES,
247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

EN débarquement du navire [illegible] de Bordeaux:
30 caisses contenant chaque, 12 pains pruneaux [illegible]
[illegible]

NUMA LACOSTE,
147, Royale

AVIS.—MM. P. F. Ecoul, [illegible] Rossiaro, [illegible] à Marseille [illegible]

Nouvelle Orléans, le 10 juin 1852.
EUG. ROCHEREAU & Co.

### Avances sur consignations

J'[illegible] des avances sur consignations [illegible] Havane.
D. BORNIO Jr.

VINS FINS—25 caisses Grand Larose; 25 do Chateau Margaux, 25 do Lafitte, 25 do Cantenac [illegible] de Haut Brion. En débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, à vendre par BERNARD TURPIN,
26, Vieille Levée.

PRUNES—50 caisses en paniers de grandeurs assorties. En débarquement et à vendre par
BERNARD TURPIN,
20, Vieille Levée.

SAUCISSONS—10 caisses [illegible] Marseille [illegible] à vendre par
BERNARD TURPIN,
20, Vieille Levée.

MADIERA de Marseilles—50 quarts, [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN,
20, Vieille Levée

ALCOOL—53 barils pur alcool 92 degrés à vendre par BERNARD TURPIN,
20 Vieille Levée

LIQUEURS—120 paniers anisette superfine, 12 caisses cognac supérieur, à vendre par
FORGE & GIRARD,
7 rue St Louis

### AVIS QUI INTERESSE
LES CHEFS DE FAMILLE,
**Les Instituteurs et Institutrices,**
LES MARCHANDS ET LES ENFANS.
**Vor. HEBERT & Cie,**
114, Rue de Chartres.

PAR suite d'arrangement pris en France avec les éditeurs de divers ouvrages **élémentaires classiques**, une réduction de **20 pour 100**, et sur quelques uns même de **25 pour 100**, sera faite à partir de ce jour sur tous les livres de ces éditeurs.

CETTE REDUCTION
Portera principalement sur les ouvrages de:
**Noel et Chapsal,—Letellier,—Lhomond, Poitevin,—Gautier, Martin, St-Ouen, l'Ame Fleury, l'abbé Drioux, &c. &c.**
Et aussi sur
**Le Télémaque,—le Trésor des enfants, la Morale en action, et les différents Alphabets, &c., &c., &c.**

A VENDRE par E. VAUDES, [illegible] Magasin: 25 tierçons vin de Xerez;
[illegible] sacs cacao de Guayaquil;
9 barils tabac à chiquer;
11 do [illegible] graine pour oiseaux;
54 sacs piments pour cigarettes;
15 pierres à filtrer;
[illegible]
4 balles tabac de la Havane pour cigares et tripes;
25 caisses cigarettes de la marque la Espanola;
67,750 cigares de toutes qualités;
320 boucauts cire de la Caroline;
50 balles salsepareille;
30 cuirs miel de Cuba;
60 caisses sucre de la Havane blanc et jaune;
82 caisses citron de Palerme;
2 caisses Vanille. 15jn

### GOUTTES DE THIELMAN
**Ou spécifique Anti-Cholérique.**

Cette préparation est un remède efficace, qui donne un soulagement immédiat dans tous les cas de dysenterie, coliques, crampes, &c., qui précèdent ordinairement le choléra. Les familles et les personnes qui voyagent feraient bien de se munir de ce remède qui a déjà sauvé la vie à un grand nombre de personnes.

Vente, avec la manière de s'en servir, par
F. P. DUCONGE, 39, rue Chartres

PILULES DE BLANCARD, à l'iodure ferreux inaltérable, sans odeur ni saveur de fer ou d'iode, seule formule adoptée par l'Académie de Médecine. "Je pourrais ajouter que j'ai déjà prescrit avec avantage **les pilules selon la formule de M. Blanchard**; que le but de la parfaite conservation de **l'iodure ferreux** est complètement atteint. Cet excellent médicament sera encore plus souvent prescrit qu'il ne l'était avant."

BOUCHARDAT, Annuaire de Thérapeutique pour 1851, page 199. Nouvellement reçues et à vendre par DUCONGE,
39, rue Chartres

### Vingt-cinq piastres de récompense.

SOUSTRAITES de la résidence des soussignés, dimanche matin, 6 juin, l'esclave HENRIETTE, avec sa fille MARIA, appartenant autrefois à M. Rand, rue St Joseph. Henriette est une griffe assez noire, taille de 5 pieds 6 pouces, jolie femme, de belles dents, une taille svelte et élancée, les cheveux entièrement [illegible] une marque sur la joue. Sa fille âgée de 6 ans, est une griffe très jolie marchant [illegible]

[illegible] récompense sera payée à quiconque la remettra à la résidence des soussignés.

AVET FRERES,
14 juin Encoignure Bienville et Vieille Levée

BEURRE—15 tinques beurre de Goshen nouveau; en débarquement du navire à vapeur Wm Penn, à vendre par E. J. HART & Co,
4 jn 79, Tchoupitoulas

SAUCISSONS de Lyon—5 barils véritables saucissons de Lyon, en débarquement du navire Mobile, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
2 juin 147, rue Royale

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Charles Hill:—500 damejeannes de 5 gallons,
300 do 1 do
A vendre par NUMA LACOSTE,
2 juin 147, Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire San Pietro, venant de Marseille, 100 barriques vin Bergasse
CHARLES CAVAROC,
7 juin 38, rue Bienville

### Papier! Papier!

1,000 RAMES papier à lettre, blanc et bleu,
1,000 do do do bleu rayé,
1,200 do du foolscap blanc,
400 do do do rayé,
200 do papier à lettre bleu et blanc,
800 de extra fin, do do.
A vendre par BERNARD TURPIN,
16jn 20, rue Vieille Levée.

MADERE—10 1/4 barils, de bonne qualité,
10 1/8 do do do.
SHERRY—10 1/4 barils de bonne qualité,
10 1/8 do do do, à vendre par
WILLIAMSON, ZABATIN & GRATIAA,
26jn 32 1/2, rue Poydras

---

### BUREAU DES COMMISSAIRES
**De la Dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.**

NOUVELLE-ORLEANS, 6 MAI 1852.

EN vertu de la 32ème section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires", approuvé le 23 février 1852, et de la 3me section de l'acte intitulé: "Acte supplémentaire à un acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvoir à l'incorporation de la ville de Lafayette, avec la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 23 février 1852; et de la 3me section d'un acte intitulé "Acte supplémentaire à un acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et à la direction de ses affaires," approuvé le 11 mars 1852.

Des soumissions cachetées seront reçues à la maison de banque de MM. Corning & Co, dans la ville de New-York, depuis le samedi 15 mai, jusqu'au lundi 19 juillet prochain, à midi, pour l'achat du tout, ou d'une partie, d'une série de deux mille bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, de la somme de mille piastres chacun, qui seront émis conformément aux résolutions adoptées par les commissaires, à une assemblée tenue le 26 avril 1852; les dits bons seront datés du 1er juillet 1852, payables dans 40 ans, au bureau du Trésorier de la ville, avec intérêt à raison de six pour cent par an, divisés en coupons annexés; les dits coupons seront faits payables semi annuellement le 1er jour de janvier et le 1er jour de juillet de chaque année, au bureau du Trésorier de la ville, ou à New-York, à l'option de l'acheteur.

Les soumissions seront endossées, "offre pour l'achat des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans," et seront ouvertes et adjugées au plus offrant enchérisseur, par un ou plusieurs commissaires en la ville de New-York, le troisième lundi, 19 juillet 1852, à midi.

Dans le cas où il y aurait un surplus d'enchères (au même taux) sur le montant des bons offerts en vente, il serait divisé autant que possible, au prorata, parmi les enchérisseurs.

Le produit de la vente des dits bons sera immédiatement employé aux paiements de toutes les obligations échues, de la ville de la Nlle-Orléans, et des anciennes première, seconde et troisième municipalités, et de la ville de Lafayette, savoir: bons, coupons d'intérêts, intérêt sur tous les coupons et dettes échues en souffrance, billets, montants à vue, etc., sur présentation au bureau du Trésorier de la ville.

COMMISSAIRES.
A. D. CROSSMAN, Maire.
O. DEBUYS, Contrôleur.
W. H. GARLAND, Trésorier.
W. P. CONVERSE, président du comité de finances du Conseil des Aldermen.
L. J. PLACE, président du comité de finances du Conseil des Assistants Aldermen.
A. LAYET, Secrétaire. 11 mai—1[illegible]

JOHN R. BUTLER. THOMAS GONZALES
**BUTLER & GONZALES,**
*MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,*
POINTE ISABEL (TEXAS).

**Références:**
Samuel J. Peters Esq. }
MM. Delvaille & Moreno, } Nlle Orléans.
MM. Converse & Co. }
La Viuda Tarnava & Co. } Matamoros.
T. Delmas & Co. }
F. Gonzales, } Brownsville, Texas
22 av—6m

### RESTAURANT VICTOR,
BROWNSVILLE (*Texas.*)

LE soussigné annonce avec plaisir à ses amis et au public qu'il a arrangé et annexé à son restaurant, qui est si avantageusement connu, une magnifique maison pour accommoder les voyageurs. Les chambres sont grandes et aérées, et pour la propreté il ne flatte de n'être surpassé par aucun établissement de ce genre.

Les prix sont modérés. Conditions—Comptant.

La table sera toujours approvisionnée de tout ce qu'il y a de plus délicat sur les marchés de la Nouvelle-Orléans, de Brownsville et de Matamoros.

Les vins et liqueurs sont des meilleures qualités.
19av—1m VICTOR HASSLAUER

### Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie
**C. CARRERE,**
Rue Condé, No 22, et Vieille Levée, No 116.

REÇU par les navires Arabella & Hope, du Havre et [illegible]: 150 paniers Faïence, lesquels, ajoutés au stock déjà en main, forment un assortiment qui ne laisse rien à désirer.

Les marchands de la campagne, les familles et les personnes qui tiennent pension ou café, trouveront constamment les articles suivants, lesquels leur seront emballés ou livrés à domicile aux frais de l'établissement:

Services porcelaine blanche à thé dorée et toilette [illegible]

" Faïence bleu pâle et gros bleu et brun, des ainsi chinois;

**Verrerie.**
Gobelets pour cafés de tous modèles;
Verres à boire do pour familles;
Verres pour tous les vins;
Compotiers, sucriers, bols à punch;
Carafes à liqueurs, à sirop et à eau.

**Lampes et ornements de cheminées.**
Candélabres dorés en bronze, modèles nouveaux,
Lampes solaires de toutes dimensions.

**Coutellerie fine, anglaise et américaine**
Cuillères à café, à [illegible] d'Allemagne,
Couverts argent d'Allemagne et plaqué;
Couteaux de toutes dimensions;
Porte huiliers façon française et anglaise.

**Ustensiles de cuisine de ménage, &c**
Casseroles, [illegible], casseroles, rôtissoires à café, moulins à café, grosques françaises, &c.
Bains de [illegible]
Camphine, esprit de vin
Globes pour lampes, tubes, mèches, &c. &c.
6 avril

### J. FEYTEL,

**Arrivé** tout récemment du Nord [illegible] de France et d'Angleterre [illegible]

[illegible]

Broches, épinglettes, boucles d'oreilles [illegible]

[illegible]

**Tous les articles vendus par lui sont pleinement garantis.**

Il a reçu un assortiment d'argenterie française en boîtes complètes, ainsi que grand nombre d'articles en plaqué [illegible]

[illegible]

744,000 CIGARES de la Havane [illegible]

[illegible]

D. BORNIO Jr. [illegible]

CIGARETTES DE LA HAVANE [illegible]
D. BORNIO Jr.

### Corsets! Corsets!

[illegible]
F. JAVEROID
[illegible]

CHEMISES [illegible]
LAGAY & LECANU.

VETEMENTS [illegible]
LAGAY & LECANU.

HABILLEMENTS d'enfants. Nous avons [illegible]
LAGAY & LECANU.

MALLES [illegible]
LAGAY & LECANU.

CALEÇONS [illegible]
LAGAY & LECANU.

### W. HARTKOPF,
**Manufacturier de Pianos,**
172, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

Vient de recevoir par les navires Andrew [illegible] et Elisabeth, du Havre, et offre à vendre, un assortiment de

**CELEBRES PIANOS D'ERARD,**
DE PARIS, consistant en
**Grands Pianos,**
**Pianos Piccolo-Obliques,** de 7 et 6 3/4 octaves.

Il garantit pleinement ses pianos
Il répare et accorde les pianos, sous le plus bref délai, et donne en leçons [illegible]

### GRAND CHOIX DE PIANOS
**Au prix coûtant pour cause de Liquidation.**
**A. PERIER,**
*Rue Royale 310, entre St-Philippe et Ursulines.*

UN magnifique assortiment de pianos des fabriques de **Pleyel** et **Erard**, système et composition tout récente.

Pianos piccolo en palissandre, de 6 3/4 octaves à 7 octaves, à $200, $225 et $250.

Pianos Pleyel et Erard, grand format, à $500, $550 et $600.

**A. Perier**, sur le point de partir pour France et le Nord, prévient ses clients qu'il se chargera de toutes les commissions de Pianos Pleyel et Erard qu'on seront commandées.

**Orgues Harmoniums** à trois régistres, à vendre de $100 à $150.

Pianos à glace, sur lesquels quelqu'un qui ne sait pas la musique peut exécuter, dans une seule leçon, tous les airs de polkas, mazurkas, etc. La glace permet à l'exécutant de voir le mouvement du mécanisme et des marteaux sur les cordes. 28déc

### Schneiderfrère,
89, rue Royale.
*Avis au public musical.*

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instruments de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de **pianos** et d'autres instruments de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés et à des termes accommodans, contre bon papier de la ville.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettanti sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Homoiotonon", ou **Piano-Orgue**, dont on peut se servir séparément, soit comme piano seul, soit comme orgue seul, soit conjointement avec le piano, au choix de l'exécutant. Cet instrument se distingue aussi bien par la beauté de ses sons, que par son élégance extérieure, et offre ce grand avantage, (non attenu jusqu'à présent) que, quiconque possède une oreille tant soit peu musicale, est à même de pouvoir accorder les languettes métalliques, produisant les sons de l'orgue, avec une extrême facilité et dans très peu de minutes au Diapason qu'on peut désirer.

Cette utile et nouvelle invention, les soussignés la réclament comme la leur, ayant obtenu pour icelle des patentes pour les Etats-Unis à Washington City en date du 27 septembre 1845, et pour la France à Paris le 28 août, même année.

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général, sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante du mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms:

IGNACE PLEYEL & Co., Paris.
J. CHICKERING, Boston.
HENRY ERBEN, }
NUNS & CLARK, }
WM DUBOIS, } New-York.
MME P. BOYER, }
E. JOHNS, }
J. GABICI, } Nouvelle-Orléans.
TH. DE LA HACHE, }

Comme un tribut de reconnaissance offert à la mémoire de leur ami décédé, M. G. P. Manouvrier, si bien connu en cette ville pour son talent musical, les soussignés se plaisent à dire que la patente obtenue par eux à Washington est due en grande partie aux efforts de cet ami, et à la manière dont il a su faire ressortir les avantages de cette invention auprès du département des Patentes.

Les soussignés offrent aussi en vente un grand assortiment de Pianos (Piccolo) de la célèbre manufacture de I. Pleyel & Co., de Paris, fabriqués expressément pour eux avec de grandes améliorations, désignés par les soussignés pour obvier à l'intempérance du climat de ces latitudes.

Aussi les soussignés peuvent, sans crainte de se compromettre, offrir une pleine garantie pour tous les instruments de ce genre qu'on voudra acheter chez eux.

Pianos de seconde main à vendre et à louer.
SCHNEIDER FRERES,
No 89, rue Royale, vis-à-vis de la Banque
30 déc—1 an, 3 p s ap ab de la Louisiane

### Zinc, Cuivre, Ferblanc.
**L. F. DELAMARE,**
*Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.*

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité, supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour; ustensiles de ménage, bains et baquets de toutes formes, filtres et fontaines; garde-robes pour cabinets et chambres, garantis inodores; pompes, installation de bains Javalon, &c.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, chassis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations. 14oct—

### MAGASIN DE SELLERIE
DE
**Newark, N. J.**

ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magazine, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et bri des, donne de [illegible], outils de sellerie et autres articles—Rue du Canal No 15.
26 sep—6m ANDREW G. BULL & CO.

---

## AVIS JUDICIAIRES.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane—à tous ceux que [illegible] concernant [illegible] [illegible] Beugnot ayant acheté une vente faite par le shérif [illegible] la propriété [illegible] décrite, et [illegible] de cette Cour [illegible] de [illegible] jour de juin [illegible] 1852, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane, et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 31ème jour de mai de l'année 1852, en vertu d'un ordre de saisie et vente lancé par cette Cour le 13 d'avril de l'année 1852, dans l'affaire de Jean François Beugnot vs. Michel David Sacerdotte—No 3001 du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Jean François Beugnot s'en est rendu acquéreur pour le prix de douze cents piastres, comptant.

*Description de Propriété:*

Deux certains lots de terre, situés dans le faubourg Tremé de cette ville, dans l'ilet limité par les rues Derbigny, Roman, St-Pierre et Carondelet Walk, désignés par les Nos 18 et 19 dans l'ilet No 55, d'après un plan fait le 1er mai 1844 par Joseph Pilié, alors surveyor de la Municipalité No 2 de cette ville, lesquels lots de terre mesurent, mesure américaine, comme suit: le lot No 18 mesure vingt-sept pieds, un pouce de face à la Promenade Carondelet, sur cent quatre-vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur le côté de la rue Roman, et cent sept pieds, huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui divise le dit lot du lot No 19, et vingt-sept pieds, quatre lignes de largeur dans la profondeur. Et le lot No 19 mesure vingt-sept pieds, un pouce de face à la Promenade Carondelet, sur cent sept pieds, huit pouces et 5 lignes sur la ligne qui divise le dit lot du lot No 18, cent six pieds, huit pouces et une ligne, sur la ligne sur le côté de la rue Derbigny, et vingt-sept pieds, quatre lignes de large dans le fond, ensemble les bâtisses, circonstances et améliorations qui y appartiennent, sans aucune réserve, lesquelles bâtisses consistent en une maison à deux étages en bois, contenant quatre chambres, une cuisine basse en bois, contenant une chambre et deux cabinets, et aussi un abavent.

Bureau du greffier, ce 10 juin 1852.
A. BOISBLANC,
14 juin—30m30j Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que les présentes concerneront, salut:—Attendu que J. P. Dubos, pour le compte de Pierre Pelanne et Raymond Pelanne ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée, le 17me jour de mai de l'année 1852, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 27ème jour de février de l'année 1852, en vertu d'un writ de fieri facias de cette Cour lancé le 30me décembre de l'année 1851, dans l'affaire de Louis Pilié vs le docteur James Dupas—No 4,749 du docket de cette Cour, à laquelle vente J. P. Dubos, pour le compte de Pierre Pelanne et Raymond Pelanne, s'est rendu acquéreur pour le prix de $1,000 00 comptant, lequel prix de vente a été payé comme suit: l'acquéreur a assumé le paiement du montant dû sur l'hypothèque en faveur de Nicolas Vargas, de la somme de cinq cents piastres $500 00

2°—Le dit acquéreur a payé comptant la balance, c'est à dire, trois mille cinq cents piastres [illegible] 00

Montant de la vente $1,000 00

Description de la propriété d'après le transfert par cette saisie:

Un lot de terre situé dans cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Royale, St Philippe, Condé et Ursulines, mesurant, mesure française, vingt neuf pieds par cent [illegible] de face à la rue Royale, sur cent un pieds plus ou moins de profondeur, borné du côté opposé de l'Ursulines par la propriété appartenant à Nicolas Vargas ou ayant cause, et du côté après la rue St Philippe, par la propriété de Pierre Martel ou ayant cause, ensemble avec les bâtisses et améliorations consistant en une maison de maître en briques à trois étages, et une cuisine haute en briques.

En foi de quoi, j'ai signé mon nom et apposé le sceau du bureau, ce 2 juin A. D. 1852.
(L. S.) A. J. VILLERE,
14 juin—30m30j Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Sarah Seves [illegible] créanciers.—Il est ordonné que toutes personnes intéressées des créanciers [illegible] ter de la présente notification, les raisons pour lesquelles [illegible] distribution [illegible] homologué [illegible]

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, ce 25 juin 1852. CHS. WEYSHAM.
28 juin—1er 10 Député Greffier.

Wm. B. Partee & Co., Wm. B. Partee & Thos J. [illegible] vs. leurs créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Il est ordonné que toutes personnes intéressées [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 25 juin 1852. CHAS. WEYSHAM,
Député Greffier.

G. L. Cadro vs ses créanciers.
*Pour un atermoiement*

ETAT de la Louisiane.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Sur lecture de la pétition [illegible] dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers [illegible] de Antoine Doriocourt, notaire, [illegible] 10 juin prochain, à 10 heures A. M. [illegible]

Nlle Orléans, 26 mai 1852.
[illegible] J. N. LEA, Juge.
Pour copie conforme, &c. A. J. VILLERE,
Député Greffier

Succession de François J. Joyes.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour, WM. K. WANTON,
Député Greffier.

Succession de Jean Meyer.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent [illegible]

[illegible]

WM. K. WANTON,
Dep. Greffier.

Succession de Jean Montel.

ETAT de la Louisiane.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. [illegible] s'est adressé à la Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir la succession vacante de Jean Montel [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour,
Bureau du greffier, Nlle Orléans, ce 14 juin 1852.
CHS WEYSHAM,
Dep. Greffier.

Succession de Louis F[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession [illegible]

[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
Député Greffier.

Succession de Gilbert Souterre.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Anthony Fernandez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de Gilbert Souterre, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
19 juin—10j ALF ROUSSEAU, greffier.

Succession de Felix Victor Jonaron.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7777. Attendu que Anthony Fernandez a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de Felix Victor Jonaron, décédé.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
19 juin—10j ALF ROUSSEAU, greffier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Philippe Moran a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Anna Bovard, sa femme, décédée intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
24 juin—10j Député Greffier

### Bureau des Terres de la Louisiane.
*Baton Rouge, 7 avril 1852.*

AUX porteurs de certificats de terres, émis par Richard Loucks, et devant registar du Bureau des terres.

Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature et approuvée le 4 mars 1852, de présenter les certificats que vous possédez, émis par Richard Loucks, au Registar du bureau des terres à Baton Rouge, afin de s'assurer de ceux qui sont faux pour les soumettre à la prochaine session de la Législature. W. H. CRENSHAW,
10 av—6m Register

REÇU par le Wm Penn, de New York, un assortiment de baleines de toutes longueurs, pour robes et corsets;

Peignes Bloomers, aiguilles Warrin,
Epingles de nuné ou assortis;
Cartes Stemsmonds et autres;
Fil Marshall 1re et 2me qualité;
Fil Alexandre de tous numéros,
*Par le Susan Holmes:*
2000 cordons souliers demi yards;
100 grosses lacets corsets;
50 do marbout à tapis;
Eventails inbambier et porcine;
Cosmétique en bottes;
Peignes fins en ivoire, et autres articles.
Le tout à vendre en gros seulement, aux prix les plus modérés, par
CHASSANIOL & BOULENGER,
2 in encoignure Chartres et Conti

EN débarquement du navire Arendal, de Bordeaux:
8 quarts Eau-de-vie vieille Samuel Richard,
5 huitièmes do do do.
8 barriques vin St Julien Médoc, pour familles,
20 do vin rouge ordinaire,
45 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
GILDEMEESTER & Co,
17 juin 33, rue Gravier

### CUISINE EN FER DE WEST,
*Améliorée et brevetée à New-York.*

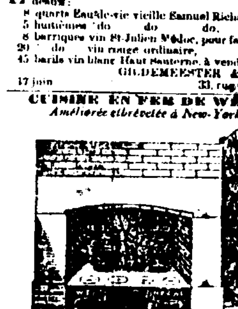

**Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.**

JOHN McCARTY, plombier, No 134, rue du Camp Nlle Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs pompes de force, pompes à bière, &c. &c.; ustensile de cuisines, tubes à bains, installations de bains à des clefs. Réparations et posage de tuyaux de plomb ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne pour mouvrir et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés. 15sept

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—1000 caisses en magasin, consistant en un assortiment général de chapeaux à la mode, en soie, feutre, castor, panama, feuilles de palmier, etc., à vendre à des conditions libérales par
21 mai JOHN M. GOULD, 6, Magazine

---

## VENTES JUDICIAIRES

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

**Succession de feu Gén. Wade Hampton.**
John S. Preston et al. vs John L. Manning, tuteur.

COUR DU QUATRIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse d'Ascension—No. [illegible]—*Licitation en partage.*—En vertu d'un décret rendu le 15 de mai 1852, à moi adressé par l'hon. Cour du Quatrième District Judiciaire, paroisse d'Ascension, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 28 de juin 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de:

1°—Un certain lot de terre désigné sous le numéro Un, sur un plan dressé en l'étude de ——

Le dit lot de terre mesure 20 pieds, 7 pouces 2/5 de face à la rue Foucher, s'élargissant dans le fond de 21 pieds et 1/5 de pouce, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne inférieure et 82 pieds 1/3 de profondeur sur la ligne supérieure limitrophe au lot No Deux.

2°—Deux certains lots de terre situés dans l'ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Foucher, St-Joseph et Julia et désignés sous les Nos Treize et Quatorze, sur un plan dressé par Frédérick Wilkinson, député arpenteur général, daté du 20 septembre 1838.

Le lot No Quatorze mesure 30 pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur 140 pieds de profondeur.

Et le lot No Treize, contigu au lot No Quatorze mesure 21 pieds 10 pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur 140 pieds de profondeur.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt après échéance au taux de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Thomas J. Beck, notaire public.

JAS. P. FRERET,
26 mai—j6,18,28 Shérif de la paroisse d'Orléans

G. B. Duncan vs Sarah A. Monaghan.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 4165—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 28 de juin 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui sont dessus, avec tous les droits, titres, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, situés dans la Municipalité No 2 de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Estelle, du Camp, Melpomène et des Magasins, et désignés par les Nos 11 et 12 d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, en date du 1er de décembre 1846 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public de cette ville. Les dits lots de terre ayant, d'après un croquis particulier annexé à l'acte de vente par le demandeur, comme suit: le lot No 11, 30 pieds de face à la rue Estelle, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue du Camp par une allée à l'usage commun des lots de terre faisant face à la dite rue, et du côté de la rue des Magasins par le lot No 12 susdit, et dans le fond par une cour commune au dit lot de terre et aux autres lots de terre qui sont contigus à celui-là, et le lot No 12, 30 pieds de face à la rue Estelle sur une profondeur de 160 pieds plus ou moins, sur la ligne du côté de et parallèle à la rue des Magasins et s'étendant à la ligne de division des faubourgs Lacourse et Saulet et 174 pieds 11 pouces et 5 1/2 lignes du côté du lot No 11. Les améliorations sur les dits deux lots de terre consistant en une maison et une cuisine haute en bois.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, Comptant, au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET,
27mai—27,7,17,28 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Mark Thomas.—John Hughes & François Valette vs. Dame Valette, veuve de feu Mark Thomas et tutrice naturelle de ses enfants mineurs.—(Action en partage.)

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 465—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 21 de mai 1852, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 28 de juin 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication des esclaves dont les noms et âges suivent, à savoir:

Philippe, nègre âgé d'environ 35 ans, charpentier.
Alfred, aussi nègre âgé d'environ 23 ans.
Et Nero, aussi nègre âgé d'environ 22 ans.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à 8 p 100 l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur les esclaves vendus.

JAMES P. FRERET,
27mai—7,17,28 Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible] vs ses créanciers.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 421—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de mai 1852, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 2 de juillet 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

1° Fauteurs comptes [illegible] par l'insolvable à ses créanciers, suivant détail qui sera donné au moment de la vente.

1° Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

2° Un certain procès maintenant pendant devant la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, intitulé [illegible] Bliss vs Lucius H. Place et al, devant le Théâtre Américain, pour la somme de $37,131.

Abandonné par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions.—Cette créance étant la seconde et dernière, ledit procès sera définitivement adjugé au plus fort et dernier enchérisseur pour le prix qui lui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant à cet effet une obligation avec caution bonne et valable conformément à la loi.

JAS. P. FRERET, Shérif.
19 juin—19,24,29 juil 2 de la paroisse d'Orléans

Wm. [illegible] P. Converse vs Frederick B. Kane.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nlle. Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] de juillet 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg No 2 de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ohio, Calliope, Jacques et Nons, et désigné par le No 1, d'après un plan [illegible] par C. A. Hedin, en date du [illegible] et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, et mesurant, 32 pieds de face à la rue [illegible] sur 126 pieds, 8 pouces et [illegible] de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot de terre a été vendu par le défendeur [illegible] par acte en date du [illegible] mai 1850, pardevant Wm. M. Hughes, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—La somme de $495 77, avec intérêt au taux de 8 p 100 l'an, sur $330 depuis le 15 juin [illegible] 1851 jusqu'au jour de la vente, et $2[illegible] depuis le [illegible] et [illegible] depuis le 29 [illegible] 1852 jusqu'au jour de la vente, et les frais en outre comptant.

Et pour la balance l'acquéreur assumera le paiement de deux billets [illegible] et le premier de 25 février 1852 et le 2 [illegible] 1853.

JAMES P. FRERET,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 7,825—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 2 JUILLET 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11, de l'ilet borné par les rues Moreau, de la Victoire, Mandeville et d'Enghien, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, daté du [illegible] 1846, et déposé en l'étude de J. Hérault, alors notaire public.

Le dit lot de terre mesure au pied américain, 61 pieds de face à la rue Moreau, sur 121 pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison en briques à deux étages, [illegible] contenant 10 chambres, une cuisine et [illegible] en bois, couverte en bardeaux, avec dépendances.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication. JAMES P. FRERET,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

VINAIGRE—200 caisses vinaigre de Bordeaux, en 1841, [illegible] à vendre par
JOHN CLAUZURE,
11 mars 164, Royale

FRUITS A L'EAU DE VIE—200 caisses cerises, [illegible]
JOHN CLAUZURE,
11mai 164, rue Royale

### Changement de domicile.

LE soussigné informe le public qu'il s'est démé de son magasin qui était 29 rue Toulouse, et a transféré 164 rue Royale, coin de Toulouse et St Pierre.
JOHN CLAUZURE

RIZ.—La Vergés [illegible] première qualité, à vendre par JOSEPH MITCHELL,
26, rue Poydras

CIGARES—Importation directe de la Havane [illegible] à vendre par
JOSEPH MITCHELL,
26, rue Poydras

RHUM DE LA JAMAIQUE—7 ponçons [illegible] à vendre par
JOSEPH MITCHELL,
26, rue Poydras

CHAPEAUX de paille—10 balles chapeaux de Guayaquil [illegible] à vendre par
LABORDE & XIQUES, 37, Commune

PRUNES—24 caisses prunes en pistoles, sous les clés de la douane, à vendre par
J & J TARDOS,
31, Vieille Levée.

PORTO—20 qrs Porto F. Durand, en débarquement du navire San Pietro, à vendre par
J & J TARDOS,
31, rue Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—15 pipes de la marque Anchor, 10 pipes de la marque Swan, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS,
31, rue Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE.—
2 1/2 pipes Jean Louis 1819, Cognac;
20 1/4 do do do do,
30 do do 1/4 extra;
100 futailles cognac J. J. Durand, année 1840 à 1850;
200 futailles cognac J Fraud, de preuve;
100 futailles Rochelle, John Durand, &c;
100 futailles Bleville, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS,
31, Vieille Levée

MADERE—2 qtp Madère de Roussillon F. Durand, sous les clés de la douane, à vendre par
J & J TARDOS,
31, Vieille Levée.

CHAPEAUX—5 balles chapeaux de Campeche pour nègres, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
14jn 37, rue Commune

CIRE.—5 caisses cire blanche supérieure, en entrepôt, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
14jn 37, rue Commune

MIEL de Cube, en barils, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
14jn 37, rue Commune

CAFE—150 sacs café premier vert, de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
14jn 37, rue Commune

VIN—200 caisses rouge et blanc de bonne qualité à vendre par BRUGUIERE & Co,
9, rue Bienville

CAFE Havane—En débarquement de la goëlette Fairy, 194 sacs café fin vert, à vendre par
Y. QUADRAS & Co,
7 juin 16, Douane

TABAC en feuille—125 balles récemment reçu par la goëlette Fairy, à vendre par
Y. QUADRAS & Co,
17mai 16, Commune

CIGARES de la Havane—59,350 Regalias & Millar, Dueñde, reçus et à vendre
Y. QUADRAS & Co,
17mai 16, Douane

BARREGES grande nouveauté—2 caisses cadeaux imprimés, reçues par le Georgia, à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD

VIN COUPE—208 barriques vin rouge, en débarquement du Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30, Vieille Levée

FLEUR D'ORANGER—200 caisses eau de fleur d'oranger en débarquement de la barque San Pietro de Marseille, à vendre par R CAHUZAC,
30 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—167 caisses sucre blanc en débarquement, et à vendre par
R CAHUZAC, 30 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—950 caisses [illegible] jaune et blanc, en magasin, à vendre par
R CAHUZAC, 30 Vieille Levée

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Queyries,
18 demi-barriques vin blanc Sauterne,
[illegible] barriques vinaigre blanc,
25 caisses do do,
25 " do à l'estragon,
6 " moutarde à bouteilles,
200 paniers anisette superfine,
2 caisses confitures assorties,
8 caisses moutarde, à vendre par
FERBOS FRERES,
11 ju—15f 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine

VINS—30 barriques vin rouge Haut Talence,
20 " " St Julien,
12 " " Cantenac,
10 " " Chateau Margaux,
4 " " Lafitte,
4 " Haut Brion pape Clément.
300 caisses vins fins de divers crûs,
40 caisses de 12 bouteilles vin Haut Brion pour dessert,
20 caisses de 24 1/2 bouteilles do do do.
A vendre par FERBOS FRERES,
1 juin 247 et 249, Royale enc. Dumaine

---

**R. [illegible] & Co.**
ENCANTEURS,
*Au Mart [illegible], 67, rue du Camp.*
TRAFICANTS EN MEUBLES.
Jours d'encan: **mardi, jeudi et samedi.**
On s'occupera avec promptitude des ventes [illegible] au dehors.

### AVIS D'ENCAN.
**No 20, Vieille-Levée.**
*Jours réguliers pour la vente:*
**Lundis et Mercredis.**
**Traites par catalogue—Tous les Samedis.**
Avances d'argent sur dépôt de marchandises.
6oct—6m Nouvelle Orléans, 6 octobre 1851.

### REDUCTION! REDUCTION!
**Avis aux Entrepreneurs.**

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir aux entrepreneurs, leurs amis et le public en général, qu'à partir du cinq mars prochain, ils vendront leurs bois de plancher embouvetés, voliges dressées et leur lattes à plafond, aux mêmes prix établis par leurs concurrents du nouveau Canal; de plus, ils leur offrent un article nouveau pour remplacer les weather boards comme doublage de maison en bois, cet article est infiniment supérieur à tout ce qui a été employé jusqu'à présent, tant en apparence qu'en durée; ils espèrent obtenir une préférence des connaisseurs, tant par la qualité de leurs matériaux que par la manière dont ils sont travaillés et surtout par le peu de mélange qui existe dans les largeurs et leurs numéros d'ordre.
DE POUILLY & GAGNET,
4me Vieux-Bassi

### MARCHANDISES SECHES,
**Bottes, Souliers et Chapeaux,**
**Encoignure Magasin et Commune, Nos 11 et 13.**

LES soussignés ont maintenant en main et continuent à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de **marchandises sèches américaines et européennes**, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de marchandises sèches comprend les articles suivants:
COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 4/4, 4/4;
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanche, bleue, jaune, rouge et verte;
COTONNADE et DENIMS épaisse et légère pour habitation;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses;
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, gingham, soies et barèges français;
CALICOS mérinos, ALPACCAS et bombasines anglais;
BAS, chemises de peau, caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanches, en couleur et à dessins;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc;
PARAPLUIES en soie et coton.
Ils offrent aussi en vente un assortiment complet de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour ce [illegible]

**Chaussures de Russell,**
Pour enfants et jeunes gens, de toutes grandeurs.
**Bottes,**
En peau de veau, kip, de boeuf, pour habitants et pêcheurs, etc.
**Brodequins,**
En cuir patenté, peau de veau et de boeuf, de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants.
**Bottines, Brodequins et souliers,**
Pour dames, demoiselles, enfants et servantes, de toutes qualités.
**Chapeaux et Casquettes,**
De tous genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants, et très convenables pour ce marché.
Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.
16déc NORTH BROTHERS

### HOPITAL LUZENBERG.
**Situé sur le Rail Road Pontchartrain.**

CET établissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, [illegible] maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle: les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, pourvues de toutes les commodités et offrent aux malades toutes les commodités et le comfort d'une résidence privée.

Le magnifique jardin qui entoure l'établissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

PRIX DE LA PENSION:
Chambres particulières à un lit, $3 par jour,
" 2e classe, 2 "
" 3e classe, 1 "

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste établissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr J. RHODES,
15 sept—1an 182, rue Canal

CONSERVES—Nouvellement reçu de Lenguet [illegible] St Louis, par le steamboat Illinois,
Patés de foies gras truffés, de thon, du [illegible],
Do de grives, do de perdrix,
Do de faisan, do de bécasses,
Do de dindes sauvages,
Do de lièvres, do de pluviers,
Huîtres de tout modèle,
[illegible]
En boîtes demi et quart de boîtes, à vendre par
DUFFROUZE & LANG-DORFF, A [illegible]

VINS—[illegible] barriques et demi barriques [illegible] vin rouge St Julien Médoc [illegible]
[illegible] barriques vin rouge et Estèphe Médoc [illegible]
120 do do St Emilion Nos 1, 2, 3, 4
45 do do Cantenac Médoc
30 do do Chateau Margaux
45 do do Chateau Léoville
15 do do Château Lafitte
25 demi barriques do Montferrand
30 do do St Emilion Nos 1, 2, 3, 4,
25 do do St Julien Médoc
15 do do Château Margaux
15 do do Chateau Léoville
65 do vin blanc Haut Sauterne
A vendre par NUMA LACOSTE,
14 mai 147, rue Royale

EN débarquement du navire Kilby, venant de Bordeaux:—20 barriques vin rouge [illegible]
Médoc—25 do vin blanc Haut Sauterne
25 caisses cerises à l'eau-de-vie,
[illegible] do abricots, do
[illegible] do poires, do
200 do cerises à l'eau-de-vie pour Curaçao,
à vendre par NUMA LACOSTE,
147, Royale

A VENDRE—En débarquement du navire [illegible] du Havre, 24 caisses fromages de Gruyère [illegible] à vendre par
J. N. CUCIEN,
Encoignure Condé et Dumaine

REÇU [illegible] Europe, arrivés de Cincinnati et à vendre en magasin:
[illegible] vieux Monongahela whiskey,
[illegible] do French brandy,
[illegible] do Whisky rectifié, 1re preuve,
[illegible] do [illegible] préparé pour familles, etc.,
A vendre par J. N. CUCIEN,
Encoignure Condé et Dumaine

COGNAC FINE CHAMPAGNE—
[illegible] cognac Eugène Renaud, 1re preuve,
[illegible] do Louis de Berton & Co [illegible]
[illegible] do Chatillon fine champagne [illegible]
[illegible] do Ph. Geddard, qualité supérieure,
[illegible] do Roquet Trois & Co de Cognac,
50 [illegible] vin Champagne en grandes et petites [illegible]
[illegible] de la marque Eugène Couquet, à Reims,
qualité supérieure,
[illegible] kirsch des marques Ed. Pernod et Yersen [illegible]
[illegible] absinthe de C. F. Berger et Aur. de [illegible] Yersen et Lecoultre.
A vendre en magasin par J. N. CUCIEN
Encoignure Condé et Dumaine

**Fdo de FUENTES. J. CHALARD**
*FDO DE FUENTES & CO.,*
**Négociants Commissionnaires,**
IMPORTATEURS DE VIN DE BORDEAUX, EAUX-DE-VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC.
[illegible] 22, Vieille-Levée.

**FERBOS FRERES,**
247 [illegible] Dumaine,
**Importeurs de produits d'Europe**
[illegible]

**HENRY VALETON,**
90, rue St Louis.

OFFRE à vendre de dans ses magasins et à prix [illegible]
100 barriques vin rouge en ordinaire,
25 do do do pour familles,
[illegible]
[illegible]
[illegible] vins de Bordeaux de marques;
[illegible] vins supérieurs de Bourgogne;
[illegible] Cherry, Sherry, Madère, Porto, Alicante, etc;
[illegible] Madère et Porto.
[illegible]

**Liqueurs:**
[illegible] anisette fine, surfine et superfine,
100 [illegible] curaçao de Hollande,
100 [illegible] marasquin de Zara,
[illegible] cognac d'Angers célèbre,
[illegible] liqueurs assorties, fines, surfines et superfines,
20 do liqueurs superfines flacons porcelaine;
20 do curaçao blanc supérieur,
30 do kirsch et absinthe qualité supérieure,
100 do wine bitters, peppermint, noyau, eau verte, crême de thé, Dantzick [illegible] les meilleures boissons à la bouteille, à la douzaine [illegible]

**Conserves:**
70 caisses de 100 demi bout. sardines J Peneau,
12 do de 12 bouteilles fruits [illegible]
12 do de cèpes et champignons à l'huile [illegible]
10 do petits pois, truffes et pâtés truffés;
10 do fruits à l'eau-de-vie et au sirop,
100 do saucisses assorties, anchois à l'huile, olives.

[illegible] toute espèce, fromages, thé, cafés, épices [illegible] pâtes, sirops assortis, chocolat, etc. [illegible] des meilleures [illegible]

### FASHIONABLE STORE,
*Encoignure St Charles et Commune.*

J. DUCOURNAU prévient ses amis et le public en général qu'il a reçu par les derniers arrivages de France un **assortiment d'articles d'été,** tels que cravates, piqués, mouchoirs, drap léger, toile supérieure et de couleurs assorties, 40 douzaines de chemises toile extra-fine, nouvelle coupe. Par sa arrangement fait à Paris avec le premier chemisier, il sera toujours à même de fournir cet article à ceux qui désireront du beau linge.

Devant partir pour l'Europe vers le 10 ou le 15 mai, comme par le passé il se chargera, et avec soin, des commandes qu'on voudra lui confier.

Les personnes qui lui doivent sont priées de venir régler au plus tôt, et celles à qui il doit sont aussi notifiées de présenter leurs comptes pour être soldés.

J. DUCOURNAU,
1mars Encoignure de Charles et Commune

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT.
**CAVELIER & MAXENT.**
*Rue Royale, No. 163,*

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 18déc

**J. S. HOGAN**—étant le seul agent, pour la vente des Charrues de Maysville, Kentucky, des célèbres manufacturiers de Hall et de Ballenger, a en magasin un grand assortiment en fonte et en fer battu, qu'il offre aux prix des manufactures.

SAVOIR:
125 charrues de Hall en fer battu, sans couvre
103 " " " " " No 1 65 00
67 " " " " " avec " 1 7 00
2[illegible] " " " " " " 9 00
8 " " " " Fluked " 3 12 00
10 " " " " " " 1 12 00
10 " " Sub soil " 2 15 00
73 " Ballenger en fer battu sans coutre,
No 1 7 00
150 " " " No 1 5 00
avec coutre,
98 " " " No 1 7 00
avec coutre,
52 " " " No 2 9 50
avec coutre,
15 " Flukes No 3 11 00
11 " " No 1 12 00
10 " " No 2 15 00
10 " Bollanger (Yankee extended Bar,)
No 1 3 25
98 " " Extended bar,
No 2 4 75

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir: chaines, clous coupés et forgés, haches de Hunts, pelles à double et Irlandaises, peintures à plaques et à godets, meules pour moulins, colliers et bricoles en cuir et écossais; cordes de Manille et goudronnées, scies de long pour moulins, et passe-partouts. Fours de toutes espèces, poulies en fer avec roues de 7 pouces, et un grand assortiment de fer anglais et américain, essieux en fer, avec boîtes, huile à lampes et de lin, esprit de Thérébenthine, mastic, vitres et peintures de toutes qualités.

J. S. HOGAN,
1er jan Encoignure Douane et Levée

REÇU par les derniers navires de France, d'Allemagne et de New-York, un grand assortiment de marchandises variées.

En débarquement du State of Maine, un beau choix de fleurs artificielles, broderies, rubans, parfumeries, etc.

A vendre en gros seulement par
CHASSANIOL & BOULENGER,
encoignure Chartres et Conti.

### 100 piastres de Récompense.

Parti marron le mardi 3 août dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 livres [illegible]

[illegible]

L. FAURE & Co,
[illegible] Magasins.

---

## VENTES A L'ENCAN.

**Actions de la Compagnie de la Banque du Canal.**

*Succession de Wm. S. Barr.*
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan le mardi, 29 juin 1852, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 14me district de la Louisiane daté du 10 juin 1852.

Cinq actions de la Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, payées en plein, appartenant à la succession de Wm S. Barr.

Conditions, comptant au moment du transfert des actions. 10 juin—Ven 10 l

**Vente de biens fonds pour compte et risque d'un premier acheteur.**
PAR J. A. BEARD & MAY, *Encanteurs.*

SAMEDI 3 juillet 1852 il sera vendu à midi à l'Arcade Banks, les propriétés suivantes, pour compte et risque d'un premier acheteur qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication qui lui en avait été faite le mercredi 19 mai 1852, à la vente par syndic, affaire de Peter Conrey Jr vs ses créanciers.

Un certain lot de terre No 45, situé à Rickerville, mesurant 25 pieds face à l'Avenue Peters, même dimension sur la rue Octavia; 470 pieds sur la rue Boudousquié, et la même dimension sur la rue Ptolémée, divisé en 20 lots portant les numéros de 1 à 20 inclus, conformément au plan exposé à la vente.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en compte écoux et portant six p. 100 par an à dater du jour de la vente à l'échéance et 8 p. 100 après échéance jusqu'à parfait paiement et hypothèque privilégiée sur la propriété. Les billets pourront être suivis chez un plusieurs coupons à loin de désire. 23juin—j1

**Compagnie du Chemin de Fer de Jackson et du Nord.**

Nouvelle-Orléans, 26 avril 1852.

LE public est notifié que les livres de souscription au fond capital de la Compagnie du chemin de fer de Jackson et du Nord sont maintenant ouverts au bureau de la Compagnie No 17 Commercial Place, et resteront ouverts pendant quatre mois en Louisiane et dans l'Etat du Mississippi, conformément à la septième section de la charte.

A. S. BUCKNER, Président pro tempore.
JOHN CALHOUN, secrétaire.

**Railroad de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.**
*Réduction de prix.*

Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1851.

AVIS—A dater du 1er novembre prochain, les réductions suivantes auront lieu dans les prix de transport sur ce chemin:

A Lafayette—Paquets de 50 tickets.......... $1 00 cts.
A Lafayette—Billets personnels et mensuels, 4 00
A l'Avenue Napoleon—chaque ticket........ 10
A Carrollton—Paquets de 40 tickets........ 5 00

Tous les autres taux restent les mêmes.
Par ordre de la direction.
11 oct CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

CAFE de la Havane. Prime vert, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
22 jn 31, Vieille Levée

TABAC en feuille de la Havane. Un [illegible] Vuelta de Abajo, pour cigares et tripes, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
22jn 31, Vieille Levée

MIEL de Cuba—En feuillots, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
22jn 31 Vieille Levée

AMIDON—Tr[illegible] de la Havane, en tout nouvelle, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
22 jn 31, Vieille Levée

CONSERVES—Sardines à l'huile en 1/4, 1/2 et 1/1 grandes boîtes, saumon et homard à l'huile, petits pois au naturel, truffes du Périgord, la confiture de marque bien connue de A. Gillet, en magasin et à vendre par B. TALAMON,
[illegible] 18, rue de Chartres

SALAISONS—300 caisses olives Amérique,
100 do Câpres capote,
50 do Anchois en conserve
30 do do à l'huile,
10 do Thon mariné, en magasin et à vendre par B. TALAMON
[illegible] 18, rue de Chartres

PRUNES—12 caisses prunes en [illegible] 5 caisses prunes en grande [illegible] en magasin et à vendre par B. TALAMON,
23 juin 18, rue de Chartres

VIN rouge et blanc—En barils, barriques et caisses de 12 grandes et 24 demi bouteilles, [illegible] St Julien, Pauillac, Château St. Estèphe, Coteaux, Queyries, Chateau Haut Brion, St Emilion, Cantenac, Médoc, Haut Sauterne, &c. en magasin et à vendre par B. TALAMON,
[illegible] 18, rue de Chartres

EAU DE VIE—Des marques cognac Martell, [illegible] preuve, M. Dugas 1re preuve, A. Martell à [illegible] J. Ruel et Cie, fine preuve, J. Dumas & Compagnie, H. Sutton, 1830 et 1833 1re preuve, en magasin et à vendre par B. TALAMON,
[illegible] 18, rue de Chartres

BOUTEILLES—3,000 paniers bouteilles [illegible] en magasin et à vendre par
B. TALAMON 18, rue de Chartres

200 Caisses vin rouge diverses marques,
100 " " blanc " "
25 caisses vin rouge Chateau Lafitte, vieux,
45 do do Haut Brion do
15 do do Chateau La Rose do
A vendre par NADAU DUTREIL,
22mai St Louis

EN magasin—50 barriques vin de famille,
35 1/2 " "
100 barils vin blanc diverses marques, à vendre par NADAU DUTREIL,
22mai

50 Caisses vin Muscat,
50 paniers Champagne diverses marques,
[illegible] imitation Brandy,
25 do Brandy ordinaire,
50 do N. Y. Gin, à vendre par
NADAU DUTREIL.
[illegible]

EN débarquement du navire [illegible] 12 caisses champagne 12 bouteilles Champagne [illegible] 12 do de Bourgogne, [illegible]
[illegible]
A vendre par HENRY VALETON.

**Huile d'olives—Huile d'olives.**

300 Paniers Huile d'olives, de la marque [illegible] de St Pierre et de Marseille [illegible]
BERNARD TURPIN
26 Vieille Levée

ANISETTE [illegible] Marie Brizard à vendre par BERNARD TURPIN,
[illegible]

FRUITS [illegible]
BERNARD TURPIN.

SUCRE [illegible] débarquement de la [illegible] à vendre par S. DEVISSER & Co.

CAFE [illegible] à vendre par
S. DEVISSER & Co, 25, Vieille Levée

CIGARES [illegible] à vendre par
S. DEVISSER & Co, 25, Vieille Levée

VIN [illegible] à vendre par
LOISON & SILVESTRE

PAPIER [illegible]
LOISON & SILVESTRE

OLIVES [illegible]
LOISON & SILVESTRE

SUCRE [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 21 Douane

30 [illegible] Henry de Mosselle à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
29 mai 21, rue Douane

MOUTARDE [illegible] Mobile, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,

CHAMPAGNE CIDRE—100 paniers [illegible] à vendre par CONVERSE & Co,
37, Tchoupitoulas

WHISKEY MONONGAHELA—20 barils [illegible] pour [illegible] vieux, à vendre par
CONVERSE & Co,
37, Tchoupitoulas

CORDONS & CARTS—20 [illegible] à vendre par
CONVERSE & Co,
37, Tchoupitoulas

RIZ—50 tierces prime Caroline, à vendre par
CONVERSE & Co,
37, Tchoupitoulas

FARINE de Maïs et Hominy—[illegible] à vendre par
CONVERSE & Co,
37, Tchoupitoulas

H. BONNABEL, [illegible] offre à vendre à prix réduits [illegible] un assortiment de toute espèce de drogues [illegible], telles que:
Extraits de toute sorte, Composées et [illegible]
[illegible] de tout nom,
Salsepareille do do
Sirop de Vinaigre de 1852, en balles,
Camomille romaine et allemande,
[illegible] de six pattes [illegible],
[illegible] blanc et rouge, Bonbons de 1852,
[illegible] naturelle et artificielle,
Plantes, fleurs, et racines de toute sorte,
Pilules de Vallet,
Copahu, de Mothes et de Raquin,
Moutarde en grain et en poudre,
Super carbonate de soude,
Fort Powders, nouvelle forme,
Calomel, acide acétique, calomel &c. [illegible]

**J. F. LELIEVRE** rappelle aux amateurs de son magasin qu'il continue à vendre à une forte remise **pour du comptant**, les articles de son fonds, consistant en:
Livres de prières et de piété,
Livres classiques,
Images, chapelets, médailles, &c. &c. &c.

Ayant une grande quantité de livres et fournitures les plus [illegible] de la campagne, et les professeurs trouveront à s'approvisionner dans son magasin [illegible] meilleur marché que partout ailleurs.

Il lui reste quelques années des journaux suivants, qu'il offre aux prix ci-dessous:
L'Illustration, au lieu de $[illegible]—$4.
Echo des Feuilletons, au lieu de $2 50—$1.
Journaux des jeunes filles, au lieu de $3—$1 50.

Quelques années incomplètes de ces mêmes journaux au moyen desquelles on pourra compléter les Nos perdus par les abonnés.

Illustration, le mois 50 cts.
L'Echo des Feuilletons, le mois, 15 cts.
Journaux des jeunes filles, 20 cts.

Il continue à se charger des abonnements aux journaux politiques, littéraires, scientifiques et religieux, et de toute commission en librairie ou autre.

Nota—Les ventes sont positives, aucun objet vendu ne sera repris ni changé.

Il lui reste encore une boîte de médicaments homoeopathiques, accompagnée d'un volume en anglais, qu'il vendra à bon marché pour clore cette consignation.

### Aux Teinturiers.

ACIDE—40 touries acide sulfurique du Nord, concentré,
5 touries acide nitrique du Nord, concentré,
20 " muriatique " "
20 barils Campêche,
10 tonnes [illegible] de Campêche,
10 barils fustic; 4 barils bois du Brésil,
2 " Pernambouc,
20 " do Rocou empâté,
20 " prussiate de potasse,
500 " chlorure de chaux très fort,
50 " graines d'Avignon.
A vendre par P. CUSACHS,
1jn Encoignure Royale et St Philippe.

**L. R. DELRIEU,**
MEDECIN VETERINAIRE
LAUREAT

Des écoles vétérinaires de France, a l'honneur d'informer MM les amateurs, propriétaires, industriels et administrateurs, qu'il vient de s'établir en cette ville, pour y exercer la médecine vétérinaire.

M. Delrieu traite indistinctement tous les animaux domestiques, chevaux, mulets, vaches, etc. etc. Il prend les animaux malades en pension ou au traitement à domicile.

Il a ouvert, chez lui, un registre pour les ventes et achats d'animaux.

Son cabinet de consultation est ouvert tous les jours de midi à 3 heures, rue de Chartres, 115 entre St Louis et Conti. [illegible]

### B. ANTOGNINI,
**Fabricant de Billards, No. 14, rue Conti, entre Chartres et Levée.**

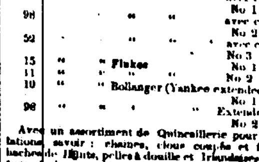

ON trouvera constamment des billards neufs et d'occasions, ainsi que tous les articles appartenant le billard, tels que, tapis, billes, queues, etc. Des bandes gommes élastiques, posées et garanties pour cinq ans et plus, pour la justesse de l'effet. On trouvera aussi des tables en acajou pour les [illegible] billards, supérieures à celles en bois, pour des [illegible] complets, et des bandes de **Ten Pin Alley.**—Aussi—une nouvelle règle de jeu pour la partie à quatre billes.

N. B. On trouvera dans le même établissement les billards ronds, nouvelle invention avec un nouveau jeu. Ces billards ont été proclamés par les premiers joueurs de Paris supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Les personnes désirant voir ou acheter ces billards ronds, peuvent s'adresser au 38, rue de la Course, à côté du Veranda, chez M. Lucas. [illegible]

**Chapeaux, Chapeaux!**

200 douzaines chapeaux fins de paille d'Italie, pour hommes et pour enfans, à vendre par
JOSEPH LANATA,
16jn 11, rue Jefferson et 13, rue Toulouse

---

## VENTES DE CE JOUR.

**Installation d'une Boutique de Barbier**
PAR N. VIGNIE, encanteur

LUNDI 28 juin [illegible] P. M. il sera vendu au No 30, Passage de la Bourse [illegible]

Le fonds d'une Boutique [illegible] consistant en [illegible] towerworks, &c. &c.

Conditions—Comptant 26 [illegible]

**Actions de la Compagnie d'assurance des Négocians.**
PAR VINCENT & Co., encanteurs

IL sera vendu le lundi 28 juin 1852 à la Bourse St Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la deuxième Cour de District, daté du 4 juin 1852, dans l'affaire des mineurs Gally,

**100 Actions de la Compagnie d'assurance des Négocians.**

Conditions—comptant. 15 juin

**Meubles! Meubles!**
*Pour cause de départ.*
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

LUNDI le juin 1852, à [illegible] A. M. il sera vendu au No 290, rue St Claude,

UN MOBILIER consistant en lits, tables, chaises, armoires, sofas, commodes, bureaux, glaces, armoires, tapis, pendules, [illegible], matelas, chaises, verreries, porcelaine, linge, ustensiles de cuisine, etc, etc.

Conditions, comptant. 25 juin

## VENTES A L'ENCAN.

**Meubles! Meubles!**
*Pour cause de départ.*
PAR N. VIGNIE, encanteur.

MARDI 29 juin 1852, à 10 heures A. M. il sera vendu au [illegible] No [illegible] entre [illegible] Toulouse et St Louis.

[illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.

PAR VINCENT & Co., Encanteurs
45, rue Bienville.

IL sera vendu le [illegible] à midi, au [illegible] en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District [illegible] Victor et Robert [illegible]

[illegible]

De la [illegible] pieds de bois jaune,
Cinq charrettes,
Cinq mulets,
Un wagon,
Trois chevaux,
[illegible] hangars, etc., qui se trouvent au [illegible]

Conditions—comptant. 25 juin—j 1 au 6

PAR VINCENT & Co.

IL sera vendu le vendredi 9 juillet 1852 à [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant. 25 juin—2 au 9

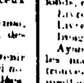

Reçu par le navire [illegible] d'Angleterre, un grand assortiment de EMPLATRES MEDICINAUX [illegible]

[illegible]

Un assortiment d'amandes amères, [illegible] A vendre par E. R. ROUGIN, Pharmacien [illegible]

**Dr. P. BLANCHARD,**

[illegible] rue Royale, No 101, [illegible]

**DR. L. DUCHAMP,**
chirurgien dentiste

[illegible]
No 250 Chemin du Bayou.

M. Nantré, [illegible] Musperoun,
A. C. Cauberge, D. Guerin.
25 [illegible] 25
*Magasin d'Article de Ménage et Manufacture d'ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb.*
**R. NAUTRE & CO.,**
S. MUSPEREAU & Co.

[illegible]

AVIS.

[illegible] paniers anglaises,
[illegible]
[illegible] pompes aspirantes et refoulantes de Warner avec tuyaux, etc.,
[illegible] Forges portatives de Queen,
[illegible] paratonnerres de 2 spirit [illegible]

**Ligne d'omnibus de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans.**

HAGT, TOOMAS & Co. [illegible]

**De la rue Jackson, Lafayette:**
[illegible]

**De la rue du Canal:**
[illegible]

*Départs du bas de la ville:*
**De la Presse à Coton d'en bas, Troisième Municipalité:**
[illegible]

**De la rue du Canal:**
[illegible]

**A LOUER.**

[illegible]

**A louer**
[illegible]

[illegible]

**Propriétés à vendre à longs termes.**

[illegible] maison et terrain [illegible] rue de la Douane [illegible]
Pour les conditions s'adresser à
JAS. F. NORTH

**Aux distillateurs et parfumeurs.**
[illegible]
[illegible] do essence [illegible]
[illegible]

**Eau de Seltz.**

NOUS avons pris des dispositions pour baisser le prix de nos Eaux de Seltz. Nous vendrons à dater de ce jour comme suit:

Grandes bouteilles à champagne, 75 cts. les 12 sans le verre;
[illegible] les 12 avec le verre;
Demi-bouteilles à champagne, 50 cts les 12, sans le verre;
75 cts les 12, avec le verre.
Nous reprendrons toujours le verre pour le même prix.
ALEXIS & LEVES,
29av Encoignure Royale et [illegible]

VINS en caisses de 12 [illegible] et 24 demi-bouteilles—50 caisses de Chateau Lafitte [illegible]
[illegible] St Estèphe Médoc [illegible]
[illegible]
A vendre par NUMA LACOSTE,
14 mai 147, rue Royale

VIN rouge et vin blanc [illegible]
[illegible] vin rouge St Julien,
[illegible]
A vendre par FORGE & GIRARD,
7, rue St Louis

EN débarquement de la barque Florida, venant de Bordeaux:
125 caisses de 50/2 boîtes sardines de A. Couras, La Rochelle.
5 caisses de 100/4 boîtes, même marque, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St Louis

VEAUX cirés, et Bottines [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

MERINOS [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

MADRAS [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

CHINA GRASS, [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

CHAUSSETTES [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

CHAUSSETTES [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD

**PAILLASSONS,**
**Vingt-deux cents et demi la yarde.**

NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Nankin, etc., à un prix de *vingt-deux cents et demi la yarde*. [illegible]
P. M. [illegible] & Co,
[illegible] Magasin de meubles [illegible] Royale

**Verreries au prix des manufactures!!**

75 COLIS verrerie, tels que gobelets, carafes, lampes, verres à vins, chandeliers, etc. [illegible]
A [illegible] par
P. C. CARRERE, rue Condé, No 22,
Encoignure [illegible]

**Bottes, Souliers et Brodequins.**

120 caisses en débarquement des navires [illegible] New England et Commodore.

Aussi,
Par le navire Sea [illegible] de Philadelphie—10 malles bottines et pantoufles d'été, pour dames. Jenny Lynd, couleur claire, ensemble un assortiment de guêtres et bottines à lacets, couleurs fantaisie, pour enfants, à vendre par
13 mai E. W. DUNBAR, 3 Magasins

VINS—24 barriques vin rouge, 25 barils vin blanc, Cognac—40 quarts de pipes eau-de-vie de preuve, en débarquement du navire Arendal, à vendre par
18 jn R. CAHUZAC, 30, Vieille Levée

---

**NOUVEL ARRANGEMENT**
**Exclusivement pour les passagers de New-York et de la Havane.**
*Compagnie des Steamships de la Malle des Etats Unis.*

**Pour New-York directement, via la Havane**—Le steamship ISABEL, de la Malle des Etats Unis touchant à Key West et Charleston.

Le magnifique steamship à double machine CHEROKEE, capitaine H. R. Davenport, partira du Sud-Ouest, vis à vis la Place Jackson, avec la malle des Etats Unis pour [illegible] le dimanche, 11 juillet, à [illegible] précises du matin.

Les chambres de ce steamship sont exclusivement réservées pour les voyageurs se rendant à New-York et à la Havane.

Les steamers de cette compagnie ne se joindront pas à la Havane avec les steamers de la Californie.

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consulat espagnol.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, **95, rue des Magasins**
JAMES R. JENNINGS,
Agent

**Pour la Californie**—La seule ligne de la Compagnie [illegible] steamships [illegible] du Pacifique—Jour régulier de départ les 7 et 21 de chaque mois. Le magnifique steamship PHILADELPHIA, capitaine John McGowan partira de son wharf, en face la place Jackson, mercredi 7 juillet, à 8 heures précises du matin, pour Aspinwall à Navy Bay, se joignant avec le steamer de la compagnie de la Malle des steamships du Pacifique qui part de Panama pour San Francisco à l'arrivée des passagers et de la malle.

Il n'y aura pas de détention à Panama.

Le chemin de fer de Panama est maintenant en opération, et les chars vont jusqu'à quelques milles de Gorgona. Les passagers épargnent de la sorte [illegible] et l'entrée des steamers, sont faits par l'agent de la compagnie à Aspinwall. Le trajet au travers de l'Isthme est à la charge des passagers. On ne prend de fret que pour la Havane.

C'est la voie la plus certaine et la plus économique pour la Californie; les passagers sont certains d'arriver à San Francisco aussi tôt que ceux qui partent [illegible] après leur départ.

On peut se procurer des billets de passage en plein pour la chambre et l'entrepont au bureau de
ARMSTRONG, HARRIS & Co.
[illegible] 45 Natchez, près Camp

**POUR PHILADELPHIE.**
**Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.**

Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, du port de 1,500 tonneaux, capt. John R. Wallace, commencera ses voyages réguliers et partira du Savannah le MERCREDI 2 juin, et après ce délai tous les quinze jours alternativement, soit mercredi, 14 et 28 juillet, [illegible]

Ce navire a été construit pour la vitesse, la solidité et le confort, et offre de nombreuses facilités aux voyageurs.

Passage en chambre, pour Philadelphie, $45
Billets pour tous les points jusqu'à New-York $25
Entrepont [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à
PADELFORD, FAY & CO, agents, à Savannah
HIRON & MARTIN, agents, à Philadelphie

**Ligne de steamers de New-York à Savannah.**
*Une fois par semaine.*

Les magnifiques steamers neufs
FLORIDA, Capitaine Lyon,
ALABAMA, Capitaine Ludlow.

Partiront de Savannah et de New-York tous les [illegible] Ces navires sont de port de 1,300 tonneaux, et sont pourvus pour la sécurité [illegible]

[illegible]

PADELFORD, FAY & CO, Savannah
SAMUEL L. MITCHELL,
[illegible] New-York.

**Paquebot régulier des Attakapas.**

[illegible]

**Pour les Attakapas.**

[illegible]

PAUL LACROIX.

**Pour le Havre**—[illegible] CORINTHIAN, capitaine [illegible]

[illegible]

H. V. BAXTER,
25 Carondelet

**Pour Marseille.**—[illegible]
CHARLES CAVAROC.

**Pour Tabasco**—[illegible]
LEOPOLD JANNET & Co,
22 rue St Louis

**Pour Tampico**—[illegible]
DELVAILLE & MORENO,

**Pour le Havre**—[illegible]
H. V. BAXTER, 25 rue Carondelet

**AVIS.**
**Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.**

[illegible] **bottes, souliers et chapeaux**, [illegible]

**Brodequins.**
[illegible]

**Bottes.**
[illegible]

**Guêtres, Bottes et Brodequins.**
[illegible]

**Chapeaux et Casquettes.**
[illegible]

JAMES F. NORTH & Co.
11 Magasin

*Compagnie d'Assurance du Hazard*
**C. T. BUDDECKE & CO.,**
[illegible]

AYANT [illegible]

[illegible]

C. T. BUDDECKE & CO.,
2déc—1an [illegible] Tchoupitoulas

TOILES! TOILES! TOILES!!
25 POUR CENT DE REDUCTION
**GIQUEL & JAMISON,**
No 12, RUE DE CHARTRES.

DESIRANT réduire leur stock avant le départ de l'un d'eux pour l'Europe, offrent à partir de ce jour, à un rabais de 25 pour cent, tous les articles qu'ils ont en magasin, savoir:

[illegible]

Beaux drap [illegible] $4 à $8 douzaine,
[illegible]

**Toiles—Toiles.**

20 caisses toiles irlandaises de toutes qualités, 5 do de Hollande, 2 do de Paris, [illegible]

[illegible]

Tous les toiles sont garanties **pur fil** et sortent des meilleures manufactures.
Aussi—Articles pour l'habitation.
GIQUEL & JAMISON.
24av 12, Chartres.

**H. De Goer & Rifflard,**
*Agents pour les Couvertures célèbres de E. Grenier,*

ONT l'honneur d'informer MM. les Marchands et Négocians, qu'ils auront constamment en mains à partir de ce jour un assortiment complet en couvertures à négres 1re qualité, blanches, chèvres, rouges et grises.

7av

**ADOLPHE BLACHE,**
69, rue Royale,
*Entre Conti et Bienville,*
**Assortiment de Marchandises d'été**

200 [illegible] de toutes qualités et de tous prix [illegible] de Charvet, [illegible]

[illegible]

AUSSI—Un grand choix d'articles de fantaisie les plus nouveaux.

**AVIS.**

AYANT été choisis par MM. Lenglet & Co, de St Louis, comme agents des produits de leur fabrique de CONSERVES ALIMENTAIRES, nous prévenons le public et les acheteurs en général que nous venons de recevoir un assortiment des plus complets de cette marque, tels que consommés, juliennes, asperges, tomates, pâtés et gibiers de toutes sortes, que nous vendrons à des prix bien réduits.

FAURES & NORMAN,
Successeurs de Loreilhe & Co,
[illegible] 32 et 34, rue Royale, enc. Douane